



















UNE FIN D'ANNÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE D'UNE CRISE DES MATIÈRES PREMIÈRES

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a prononcé son traditionnel discours annuel sur l'état de l'Union le 14 septembre, à un moment où l'UE se trouve au carrefour d'une crise géopolitique doublée d'une crise énergétique, qui viennent s'ajouter à la crise écologique déjà présente. Dans un contexte économique marqué par une inflation d'une ampleur inédite depuis plusieurs décennies, la Commission fait de l'approvisionnement en matières premières (y compris le gaz et le pétrole) une de ses priorités pour l'année à venir, sans pour autant établir de lien direct à plus long terme avec l'économie circulaire et la construction.

evant le Parlement européen, réuni en plénière à Strasbourg, la présidente von der Leyen a choisi d'axer son discours sur trois grandes thématiques: la guerre en Ukraine et les problèmes de sécurité énergétique qui en découlent à court terme, les enjeux d'une croissance économique durable à moyen et long terme et, enfin, la défense de la démocratie en Europe. Ainsi, il convient de s'attarder plus particulièrement sur les deux premiers thèmes, qui sont intimement liés à la question de l'accès aux matières premières et au secteur de la construction, et pour lesquels la Commission a présenté, ou va présenter, des initiatives majeures qui structureront l'agenda de l'année 2023.

«Fin de l'abondance» : un enjeu de court ou de long terme ?

Le 24 août dernier, lors du premier Conseil des ministres de la rentrée, le président Macron déclarait que nous vivions en ce moment «une grande bascule», qui se caractérise plus particulièrement par «la fin de l'abondance», avec la «rareté qui réapparaît» pour les produits et les ressources en général. La présidente

Jean Huvelin, directeur Cobaty International – ASBL Bruxelles



de la Commission ne dit pas le contraire lorsqu'elle déclare que «nous devons viser non pas des solutions à court terme, mais un changement de paradigme, un saut dans l'avenir». Tous deux voient clairement dans les turbulences actuelles le symptôme d'un bouleversement plus global pour les décennies à venir. S'il est impossible de prédire la durée, et encore moins la suite, des événements géopolitiques actuels, il apparaît néanmoins évident que les mesures conjoncturelles d'aujourd'hui auront un impact durable sur les politiques publiques de demain et qu'il convient d'agir en même temps tant sur le court que sur le long terme. C'est plus particulièrement le cas pour la politique énergétique, d'une part, et les mesures de soutien à la croissance, d'autre part, pour lesquelles plusieurs annonces concrètes, qu'il convient d'examiner, ont été faites par la Commission.

Propositions de la Commission : vers une croissance durable ?

Sur le front énergétique, qui constitue le principal enjeu à court terme, la Commission propose une double action, en agissant aussi bien sur









l'électricité que sur la production d'énergie en général. En premier lieu, elle a présenté un train de mesures concernant la demande, avec comme objectif que les États membres réduisent leur consommation d'électricité d'au moins 10 % d'ici au 31 mars 2023, et ce, afin d'éviter les pénuries au cours de l'hiver. En ce qui concerne l'offre, l'institution propose de plafonner les recettes des producteurs d'électricité dits «inframarginaux» – à savoir ceux qui recourent à des technologies à faible coût pour fournir au réseau de l'électricité en dessous des prix fixés par les producteurs dits «marginaux» – et également de mettre en place une « contribution de solidarité temporaire » sur les bénéfices considérés comme « excédentaires » (qui excèdent de plus de 20 % ceux des trois années précédentes) dans les secteurs du pétrole, du charbon, du gaz et du raffinage. Ces deux mesures doivent permettre aux États membres de dégager des recettes estimées à 140 milliards d'euros afin d'aider les consommateurs. La Commission entend également parvenir à découpler les prix de l'électricité de ceux du gaz en proposant une grande réforme du marché européen de l'électricité.

En second lieu, l'institution souhaite accélérer le déploiement des énergies renouvelables afin de pallier au plus vite les problèmes d'approvisionnement liés aux énergies fossiles. Si la plupart des mesures annoncées avaient déjà été présentées en juillet dernier avec le plan baptisé «REPowerEU» (1), la présidente a tenu à insister, le 14 septembre dernier, sur le rôle de l'hydrogène, pour lequel elle souhaite créer une Banque européenne de l'hydrogène dotée de 3 milliards d'euros afin de développer cette filière, qui reste pour l'instant un marché de niche.

Quelles problématiques à plus long terme?

En ce qui concerne les enjeux de croissance à plus long terme, deux problématiques ont été mises sur la table par la présidente von der Leyen.

Tout d'abord, la question de l'approvisionnement en matières premières de l'UE est fondamentale, comme le souligne la présidente, qui indique que «l'accès aux matières premières jouera un rôle décisif dans le succès de notre transition vers une économie durable et numérique». Afin de sécuriser l'accès de l'UE à celles-ci, la Commission prévoit de renforcer les partenariats commerciaux de l'UE et de présenter une toute nouvelle législation sur les matières premières critiques (principalement les terres rares) au cours du premier trimestre 2023. Cette focalisation sur ces matières plutôt que sur les matières premières en général s'explique par deux raisons: d'une part, la croissance exponentielle de la demande pour ce type de matières - qui devrait être multipliée par cinq d'ici 2030 – et, d'autre part, la position ultra-dominante de la Chine quant à leur production et leur transformation. Ensuite, la question d'un soutien direct aux entreprises,

(1) Il vise à adapter le système énergétique européen à la nouvelle donne géopolitique. Thème qui a fait l'objet de la chronique «REPowerEU: le plan européen pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles », publiée dans le n° 193 de Qualité Construction (juillet-aout 2022, p. 71). "Les
événements
actuels
devraient
pourtant
servir de
catalyseur
et conduire
l'UE à
accélérer
sa transformation
vers plus
de circularité
dans le
secteur
du bâtiment"

et plus particulièrement aux PME, est également abordée. Ainsi, la Commission prévoit de présenter un corpus commun unique de règles fiscales pour l'UE (BEFIT) dans le courant de l'année prochaine. En outre, elle annonce une révision de la Directive de 2011 relative à la lutte contre les retards de paiement et davantage de flexibilité pour les États membres sur le plan budgétaire pour soutenir la croissance.

Économie circulaire et construction : grands oubliés de la Commission ?

Si la question de l'approvisionnement en matières premières constitue une priorité pour la Commission, il apparaît pour le moins étonnant et regrettable que le concept d'économie circulaire ne soit pas évoqué par la présidente dans son discours (le mot «recyclage» est néanmoins mentionné une seule fois), alors que les événements actuels devraient pourtant servir de catalyseur et conduire l'UE à accélérer sa transformation vers plus de circularité dans le secteur du bâtiment. À ce titre, la Commission consulte depuis le début de l'année sur une probable révision à venir de la Directive-cadre sur les déchets de 2008, qui comprend notamment des dispositions spécifiques pour les déchets de construction et de démolition. De manière plus large, il en va de même, hélas, en

De manière plus large, il en va de même, hélas, en ce qui concerne la construction et les bâtiments, qui étaient encore présentés comme une grande priorité par la présidente von der Leyen deux ans auparavant. À ce sujet, la Commission doit présenter, d'ici à la fin de l'année, une nouvelle stratégie pour le secteur, baptisée «voie de transition», sur laquelle elle travaille depuis l'année dernière. Cette stratégie prendra la forme d'un plan pour une transformation verte et numérique du secteur à l'horizon 2030.

Eu égard à l'économie circulaire et à la construction, trois législations majeures sont actuellement entre les mains du colégislateur européen:

- le nouveau Règlement sur l'écoconception (ESPR);
- la révision de la Directive relative à la performance énergétique des bâtiments (DPEB);
- et, enfin, la refonte du Règlement sur les Produits de Construction (RPC).

Ce sont ces deux dernières qui retiennent plus particulièrement l'attention du secteur. À ce jour, pour l'une comme pour l'autre, ni le Parlement européen ni le Conseil de l'UE n'ont adopté leur position de négociation. S'il est permis d'espérer que les premières négociations interinstitutionnelles pour la future DPEB démarrent en début d'année prochaine, celles sur le RPC devraient vraisemblablement se tenir au cours de la seconde moitié de l'année 2023. Comme nous l'avons déjà rappelé dans cette chronique, la présentation d'une initiative législative par la Commission ne marque que le début de son processus d'adoption, au cours duquel le texte va continuellement, et parfois grandement, évoluer jusqu'à ce que le Parlement et le Conseil de l'UE parviennent à un compromis définitif sur l'ensemble de celui-ci. Par conséquent, la mobilisation et la participation active des professionnels du bâtiment restent cruciales dès aujourd'hui et pour les mois à venir.

Jean Huvelin
Directeur Cobaty International – ASBL Bruxelles